



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Les 3, 4 et 5 septembre 2025, Winnipeg (MB)

Résolution n° 17/2025

TITRE: Soutien à un programme de don et transplantation d'organes dirigé par les Premières Nations

OBJET: Santé, autodétermination, don et transplantation d'organes et de tissus

PROPOSEUR(E): Derek Nepinak, Chef, Première Nation Anishinabe de Minegozibe, Man.

COPROPOSEUR(E): Andre Bear, mandataire, Première Nation de Little Black Bear, Sask.

DÉCISION: Adoptée; 5 opposition; 5 abstention

ATTENDU QUE :

- A. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a pour mandat de défendre les droits, les priorités et les intérêts collectifs des Premières Nations sur l'île de la Tortue, conformément au droit inhérent à l'autodétermination et à la protection de la santé et du mieux-être.
- B. L'accès à des services de santé équitables, rapides et adaptés à la culture, y compris le don et la transplantation d'organes et de tissus, est un droit de la personne essentiel au bien-être des citoyens des Premières Nations.
- C. Les membres des Premières Nations se heurtent à des obstacles et à des inégalités systémiques dans le système actuel de don et transplantation d'organes, notamment des disparités sur le plan de l'accès, des résultats, des soins sécuritaires sur le plan culturel et des possibilités de solutions communautaires.
- D. Les systèmes provinciaux et fédéraux actuels en matière de don et transplantation d'organes ne correspondent pas adéquatement aux besoins, aux points de vue et aux valeurs culturelles des Premières Nations concernant la vie, la mort, l'intégrité corporelle et les croyances traditionnelles.
- E. Il est urgent d'adopter une approche dirigée par les Premières Nations concernant le don et la transplantation d'organes et de tissus, qui serait fondée sur le savoir autochtone, la mobilisation communautaire et des relations de nation à nation.
- F. L'élaboration d'un programme de don et transplantation d'organes dirigé par les Premières Nations s'inscrit dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies), les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) – en particulier

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5^e jour de septembre 2025 à Winnipeg (MB)

Cindy Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

17 – 2025

Page 1 de 2

l'Appel à l'action 18 qui demande la reconnaissance et la mise en œuvre des droits des peuples autochtones à la santé – et la stratégie de transformation de la santé de l'APN.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Appuient l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de don et transplantation d'organes conçu et dirigé par les Premières Nations conformément à leurs lois, coutumes et systèmes de connaissances.
2. Demandent à Santé Canada, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux autorités sanitaires compétentes de conclure des partenariats et des ententes de financement officiels avec les dirigeants et organisations des Premières Nations afin de soutenir l'élaboration et la viabilité d'un tel programme.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler avec les Premières Nations, des experts techniques et des gardiens du savoir afin de promouvoir un dialogue national, l'élaboration de politiques, des initiatives en matière de souveraineté des données et un plaidoyer liés au don et à la transplantation d'organes.
4. Recommandent avec insistance l'inclusion de la sécurité culturelle, des soins tenant compte des traumatismes et des points de vue traditionnels dans tous les aspects des services de don et de transplantation d'organes concernant des membres et communautés des Premières Nations.
5. Appuient les efforts visant à sensibiliser la population et à accroître le consentement éclairé et la participation au don et à la transplantation d'organes grâce à de l'information communautaire et à des initiatives de santé publique adaptées à la culture.
6. Affirment le droit inhérent des Premières Nations de concevoir, fournir et contrôler des services de santé, et demandent la mobilisation immédiate de ressources et d'une volonté politique pour parvenir à l'équité, à la dignité et à l'autodétermination dans le domaine des services de santé liés au don et à la transplantation d'organes.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 5^e jour de septembre 2025 à Winnipeg (MB)

Cindy Woodhouse

CINDY WOODHOUSE, CHEFFE NATIONALE

17 – 2025

Page 2 de 2